

Délibération du Conseil municipal n° 051/2023

Le trente juin deux mille vingt-trois, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vingt trois juin deux mille vingt trois

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Marie-Paule Balicco, François Bernigaud, Arnaud Callec, Gilles Duvert, Roberte Pelletier, Beate Bersch, Frédéric Jarry, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet.

Pouvoirs : Peggy Briand à Jean-Charles Congard, Françoise Berthoud à Cécile Conry, Didier Bouvard à Gilles Duvert, Gabriel Gandini à Michel Deridder, Isabelle Gloux à Roberte Pelletier, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Brigitte Dulong à Florence Boullen-Murienne.

Absents : Claudine Chassagne, Frédéric Cuchet, Mathieu Kuntz.

Modification de la liste des membres devant siéger à la commission d'Appel d'Offres

Gérald Giraud, Maire, explique que, dans les délibérations n°40/2020 du 16 juillet 2020, n°68/2020 du 18 septembre 2020, et n°13/2021 du 05 mars 2021, le Conseil municipal a élu les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre.

La commission était composée comme suit :

Président	Le Maire, de plein droit
Titulaires	Jean-Marc Abramowitch
	Michel Deridder
	Claudine Chassagne
	Brigitte Dulong
	Mathieu Kuntz
1 ^{er} suppléant	François Bernigaud
2 ^{ème} suppléant	Marie-Paule Balicco
3 ^{ème} suppléant	Roberte Pelletier
4 ^{ème} suppléant	Isabelle Gloux
5 ^{ème} suppléant	Hubert Jeanson

Soucieux du bon fonctionnement de la commission d'Appel d'Offres, Mathieu Kuntz, qui va prochainement quitter le territoire français pendant plusieurs mois, a demandé à être remplacé en tant que membre de cette commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Vu le Code des marchés publics approuvé par décret N°2006-975 du 1^{er} août 2006, et notamment les articles 22-I-3 et 22-II

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit :

- Florence Boullen-Murienne en tant que membre titulaire de la commission d'Appel d'Offres à la place de Mathieu Kuntz.

La commission est donc composée comme suit :

Président	Le Maire, de plein droit
Titulaires	Jean-Marc Abramowitch
	Michel Deridder
	Claudine Chassagne
	Brigitte Dulong
	Florence Boullen-Murienne
1 ^{er} suppléant	François Bernigaud
2 ^{ème} suppléant	Marie-Paule Balicco
3 ^{ème} suppléant	Roberte Pelletier
4 ^{ème} suppléant	Isabelle Gloux
5 ^{ème} suppléant	Hubert Jeanson

Ainsi fait et délibéré le trente juin deux mille vingt trois et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 18, absents : 3, votants : 25 (7 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 07/07/2023

Le Maire, Gérald Giraud

